

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1428

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Aménagement du carrefour de la Libération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1428**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Aménagement du carrefour de la Libération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Situé au sud-est de la ville de Tassin La Demi Lune, le carrefour de la Libération constitue l'une des entrées principales de la commune. Il est composé de 5 axes fortement fréquentés :

- les avenues Maréchal Foch et Charles de Gaulle, section sud, de compétence départementale,
- la section nord de l'avenue Charles de Gaulle, l'avenue Général Brosset et la rue Mermet, de compétence communautaire.

Le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit des emplacements réservés afin d'élargir les voies.

Ce carrefour subit depuis de nombreuses années d'importants dysfonctionnements : circulation saturée, complexité du carrefour lui conférant un caractère accidentogène, mauvaise prise en compte des transports en commun, modes doux et piétons. De plus, l'entrée de ville y est mal identifiée.

Ce projet d'aménagement du carrefour dure depuis de nombreuses années et n'a pu aboutir jusqu'à présent du fait des contraintes foncières. En février 2008, la Communauté urbaine a engagé une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP). L'arrêté de DUP a été pris par la préfecture le 15 octobre 2009.

Parallèlement, l'environnement du carrefour s'est modifié avec, notamment :

- l'acquisition de parcelles et la démolition de leur bâtiment, devenues des zones délaissées,
- la construction de nouveaux logements le long de l'avenue Charles de Gaulle qui engendre, du fait du non-aménagement de l'avenue, un stationnement sauvage.

De même, la saturation du carrefour aux heures de pointe perdure. Avec les années, les cheminements et traversées piétonnes doivent être mis aux normes.

De ce fait, le projet est fortement attendu par les élus et les habitants du quartier.

Ainsi, afin de répondre au mieux aux dysfonctionnements relevés sur ce carrefour, la Communauté urbaine a décidé d'entreprendre l'aménagement, selon les grands objectifs suivants :

- fluidifier le trafic interne et les échanges au détriment du trafic de transit en centre-ville par :

- . la création d'une deuxième voie, en entrée de carrefour, sur l'avenue Foch,
- . l'alignement des voies Mermet et Brosset et création de véritables voies de tourne-à-gauche pour éviter les auto-blocages et la saturation du trafic,
- . l'allongement des voies de tourne-à-gauche sur l'avenue Charles de Gaulle, section sud,
- . la mise en place d'un fonctionnement cyclique des feux par phase ;

- améliorer et sécuriser les modes doux, les piétons ainsi que les transports en commun avec :

- . la création de pistes cyclables unilatérales bidirectionnelles sur l'avenue Général Brosset,
- . la prise en compte de la circulation cycliste sur la section nord de l'avenue Charles de Gaulle,
- . la création d'un couloir d'approche pour les transports en commun sur la section nord de l'avenue Charles de Gaulle,
- . la mise aux normes et le déplacement des feux en amont des passages piétons ;

- mettre en valeur l'entrée de ville par la création d'un sas paysager composé de deux espaces publics végétalisés et des alignements d'arbres à haute tige avec plantations basses.

Par les décisions n° B-2003-1463, B-2004-2500 et B-2005-2945 du Bureau en date des 23 juin 2003, 13 septembre 2004 et 7 février 2005, la Communauté urbaine a approuvé les objectifs poursuivis par ce projet et a voté le lancement des études opérationnelles, des acquisitions foncières de l'aménagement du carrefour de la Libération pour un montant de 605 000 € TTC.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement - Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains (axe C12).

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable. Cette concertation a été lancée par la délibération n° 2004-2338 du Conseil du 13 décembre 2004 et clôturée par la délibération n° 2005-2727 du Conseil du 21 juin 2005.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Conseil général, définissant notamment la participation financière du Conseil général, a été approuvée et signée par la délibération n° 2007-4417 du Conseil du 15 octobre 2007.

Afin d'acquérir l'ensemble du parcellaire nécessaire, une procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation et de mise en compatibilité du PLU a été engagée par la décision n° B-2008-6045 du Bureau du 25 février 2008. La déclaration de projet de cette procédure a été approuvée par la délibération n° 2009-0904 du Conseil du 28 septembre 2009 à la suite de l'avis favorable formulé par le commissaire-enquêteur.

Aujourd'hui, les acquisitions foncières sont en cours et la phase projet du dossier technique est achevée. Une première phase de travaux, sur le foncier maîtrisé par la Communauté urbaine, doit démarrer à l'été 2010.

Le coût global de l'opération s'élève à 4 749 997,11 € TTC. L'ensemble des prestations (études, foncier et travaux) restant à réaliser se chiffre à 3 447 335 € TTC répartis comme suit :

- 17 000 € pour la mission sécurité et protection de la santé (SPS), la communication et récolement des travaux,
- 1 709 000 € pour les 5 acquisitions foncières restantes,
- 1 721 335 € pour les travaux (dont 990 000 € pour la première phase).

Sur cette opération, le Conseil général du Rhône participe à hauteur de 1 380 000 € TTC (dont 724 910 € TTC déjà effectués par acquisition foncière) et la ville de Tassin la Demi Lune à hauteur de 460 118,07 € TTC.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme à hauteur de 3 447 335 € TTC en dépenses et de 1 415 208,07 € TTC au titre des recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'acquisition foncière et la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune (programme 2010).

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 0817 individualisée le 7 février 2005.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 447 335 € TTC en dépenses et 1 415 208,07 € TTC en recettes, à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 1 292 800 € en dépenses pour l'année 2010,
- 1 419 200 € en dépenses pour l'année 2011,
- 735 335 € en dépenses et 1 415 208,07 € TTC en recettes pour l'année 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 052 335 € en dépenses et 1 415 208,07 € TTC en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.